Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarche DUPLO : nouvelle étape

Ce printemps, le Conseil d'Etat a dévoilé un projet de réorganisation des départements. Le Grand Conseil a permis en juin dernier cette réforme (connue sous le nom de " démarche DUPLO ") en donnant au Conseil d'Etat la compétence de fixer lui-même le nom des départements et la façon dont les services y sont groupés.

Dans sa séance du 12 novembre 1997, le Conseil d'Etat a adopté un règlement d'application qui confirme pour l'essentiel les options annoncées. Dès le mois de mai 1998, les nouveaux départements seront les suivants :

Département de la sécurité et de l'environnement

Département de la formation et de la jeunesse

Département des institutions et des relations extérieures

Département de la santé et de l'action sociale

Département de l'économie

Département des infrastructures

Département des finances.

Le Conseil d'Etat a notamment confirmé le rattachement du Service de la formation professionnelle ? actuellement au Département AIC ? au nouveau Département de la formation et de la jeunesse, cependant sans le fondre avec le Service de l'enseignement supérieur. Il rappelle que la démarche DUPLO vise à rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et plus cohérent, pour le bénéfice des citoyens / usagers. Telle est notamment la finalité du regroupement des domaines de l'action sociale et de la santé dans un seul département, alors qu'ils se partagent aujourd'hui entre les départements PSA et ISP.

Par voie d'arrêté, le Conseil d'Etat fixera le nom détaillé de chaque service ainsi que les modalités de passage à la nouvelle organisation financière et comptable liée à la démarche. L'avancement de celle-ci est assurée par une structure de projet interne,

dirigée par le chancelier et animée par un chef de projet, sous la conduite du Chef du département ISP. L'information du personnel se fait par la voie du nouveau journal interne, " La Gazette ".

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 1997

M. le Conseiller d?Etat Claude Ruey, Chef du DISP, tél. 021/ 316 40 00 M. Vincent Grandjean, Chancelier, tél. 021/ 316 40 42 M. Roland Tissot, Chef de projet, tél. 021/ 316 25 64